

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 17 mars 2025



Délibération n°2025/03/17/4

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

<u>Nombre de conseillers :</u>	Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Marie-Agnès CHAUVEL, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT
<u>En exercice :</u> 27	
<u>Présents :</u> 22	
<u>Votants :</u> 27	
<u>Étaient présents :</u>	
<u>Absents excusés et représentés :</u>	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Nathalie LE BODIC a donné pouvoir à Valérie THOMAZO, Éva LEROUX a donné pouvoir à Claire LE GUNÉHEC, Romuald PRONO a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Samuel LE PENNEC a donné pouvoir à Henri PERRONNO
<u>Secrétaire de séance :</u>	Philippe LE RAY
<u>Date de convocation :</u>	11 mars 2025

Objet : Vote du budget primitif 2025

Philippe Le Ray, adjoint délégué aux finances, présente le projet du budget de la commune pour l'exercice 2025 s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 3 983 412 €,
- en section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 6 818 197 €.

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors du Débat d'Orientations Budgétaires et intègre :

- les résultats de l'exercice 2024, après vote du Compte Financier Unique,
- le vote des taux d'imposition 2025.

Ainsi, après avoir entendu le projet de budget primitif pour l'année 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : DE VOTER les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget de l'exercice 2025, ci-annexé.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes les pièces se rapportant à ce budget.

Le Secrétaire de séance,
Philippe LE RAY.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.


